

# AVIS PUBLIC



## RÈGLEMENT NUMÉRO 2119-8

### ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné aux personnes intéressées que lors de sa séance ordinaire tenue le 7 novembre 2016, le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard a adopté le règlement numéro 2119-8 intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (2119) afin de régir la délégation relativement au système de pondération et d'évaluation des offres.* ».

Ce règlement entre en vigueur le 15 novembre 2016 et est disponible pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 8400, boulevard Lacordaire, durant les heures normales de bureau, soit: du lundi au jeudi, de 8 h à 11 h 45, de 12 h 45 à 16 h 45, et le vendredi, de 8 h à 12 h.

Montréal, le 15 novembre 2016.

**La Secrétaire d'arrondissement**

**Guylaine Champoux, avocate**

*Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : [www.ville.montreal.qc.ca/st-leonard](http://www.ville.montreal.qc.ca/st-leonard)*